

**mazars**

61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES**

19, rue Clément Marot  
75008 PARIS  
France

**Institut Mines-Télécom**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS SA  
Société Anonyme  
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE  
92400 COURBEVOIE  
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153 -

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIES  
Société Anonyme  
19, rue Clément Marot  
75008 PARIS  
Capital social : 40 000 euros - RCS Paris B 722 012 051

## **Institut Mines-Télécom**

Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel  
19 place Marguerite Perey – 91120 PALAISEAU

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de l'Institut Mines-Télécom,

# Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Mines-Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

# Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Le traitement comptable des travaux relatifs au campus de L'Institut Mines-Télécom à Palaiseau décrit dans la note 3.1 « Faits caractéristiques de l'exercice », paragraphe « L'opération Saclay »
- Les corrections d'erreurs présentées dans la note 3.3 « Notes relatives aux postes de bilan », paragraphe « Les capitaux propres ».

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La correcte comptabilisation des travaux relatifs au bâtiment Saclay de Palaiseau,
- Le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- Le bien-fondé des corrections d'erreur et,
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 15 mars 2023



Valérie RIOU  
Associée



Aurélie LACAVE  
Senior Manager

Cailliau Dedouit et Associés

Fait à Paris, le 15 mars 2023



Rémi SAVOURNIN  
Associé

## 3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN


ACTIF		PASSIF				
		EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021		
Intitulé	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET	Intitulé	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	26 876 898,18	20 058 705,65	6 818 192,53	Financements reçus	175 197 820,54	159 868 192,89
Immobilisations corporelles				Financement de l'actif par rêtat	98 913 906,87	100 429 220,65
Terrains	30 225 586,77	905 432,41	29 320 154,36	Fonds propres des fondations		
Constructions	600 783 382,07	250 508 575,93	350 274 806,14	Ecart de réévaluation		
Installations techniques, matériels et outillage	139 663 380,74	127 428 178,88	12 235 201,86	Réserves	265 058 901,01	263 260 455,30
Collections	373 964,54		373 964,54	Report à nouveau	17 511 769,63	18 748 989,88
Biens historiques et culturels				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	935 751,91	1 798 445,71
Autres immobilisations corporelles	106 236 173,81	91 313 254,35	14 922 919,46	Provisions réglementées		
Immobilisations mises en concession				<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>557 618 149,96</b>	<b>544 105 304,43</b>
Immobilisations corporelles en cours	33 306 149,51		33 306 149,51	Provisions pour risques et charges		
Avances et acomptes sur commandes	3 820 994,35		3 820 994,35	Provisions pour risques	961 373,85	626 571,02
Immobilisations grevées de droits				Provisions pour charges	26 369 852,86	26 469 541,96
Immobilisations corporelles (biens vivants)				<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>27 331 226,71</b>	<b>27 096 112,98</b>
Immobilisations financières	9 887 219,52	678 336,38	9 208 883,14	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>951 173 749,49</b>	<b>490 892 483,60</b>	<b>460 281 265,89</b>	Emprunts obligataires		
				Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	2 465 259,09	2 703 575,48
				Dettes financières et autres emprunts	535 709,14	535 099,51
				<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>3 000 968,23</b>	<b>3 238 674,99</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
<b>Stocks</b>				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 221 250,56	15 561 655,05
Créances	34 451 894,35		34 451 894,35	Dettes fiscales et sociales	3 751 611,67	3 874 093,59
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne				Avances et acomptes reçus	49 784 242,11	41 609 434,39
Créances sur les clients et comptes rattachés	24 499 458,13	1 690 414,50	22 809 043,63			

### 3.3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

BILAN		Institut Mines-Télécom		Exercice 2022		
		Institut Mines-Télécom		Exercice 2022		
Intitulé	ACTIF		EXERCICE 2021	Intitulé	PASSIF	
	EXERCICE 2022	NET			EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	BRUT	Amortissements Dépréciations				
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	4 799 986,78		3 708 706,43	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	6 187 977,51	3 421 090,49
Avances et acomptes versés sur commandes				Autres dettes non financières		
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	2 402 739,65		1 020 439,74	Produits constatés d'avance	4 328 765,06	6 518 718,42
Créances sur les autres débiteurs	1 789 232,68		1 916 182,14	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	82 273 845,91	70 984 691,64
Charges constatées d'avance	67 943 311,59	1 690 414,50	60 982 715,83	TRESORERIE		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>				Autres éléments de trésorerie passive	171 768,04	240 093,90
TRESORERIE				TOTAL TRESORERIE	171 768,04	240 093,90
Valeurs mobilières de placement				Comptes de régularisation		
Disponibilités	143 861 796,87		141 289 827,23	Ecart de conversion Passif		
Autres				TOTAL GENERAL	670 395 959,85	645 665 177,94
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>143 861 796,87</b>		<b>141 289 827,23</b>			
Comptes de régularisation						
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 162 978 857,95</b>	<b>492 582 898,10</b>	<b>645 665 177,94</b>			

### 3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

#### Compte de résultat 2022

 <b>COMPTÉ DE RESULTAT</b>		Institut Mines-Télécom		
		Exercice 2022		
CHARGES		PRODUITS		
Intitulé	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats	308 773.26	237 744.49		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	75 093 372.93	63 991 257.48	236 233 981.61	236 915 776.50
Charges de personnel			60 904 350.66	42 975 904.09
Salaires, traitements et rémunérations diverses	166 692 330.87	152 483 081.34		
Charges sociales	70 695 708.75	65 186 590.91	62 325.46	51 412.15
Intéressement et participation				
Autres charges de personnel	1 695 885.42	1 148 727.06		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	16 368 694.66	14 180 934.10		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	62 535 710.72	61 778 637.33	62 183 549.57	59 630 749.52
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>393 390 476.61</b>	<b>359 006 972.71</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositif d'intervention pour compte propre			50 595.64	76 178.97
Transferts aux ménages			3 465 472.92	5 176 866.89
Transferts aux entreprises	7 622 586.65	6 828 141.78		
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres collectivités				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			28 769 376.94	13 261 972.54
			10 168 294.63	10 027 219.93



## 3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

COMPTÉ DE RESULTAT		Institut Mines-Télécom	
		Exercice 2022	
		Exercice 2021	
		Exercice 2020	
CHARGES			
Intitulé	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dotations aux provisions et dépréciations			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	7 622 586.65	6 828 141.78	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	401 013 063.26	365 835 114.49	368 116 080.59
PRODUITS			
Intitulé			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			401 827 947.43
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Charges d'intérêt	91 758.97	98 970.77	199.57
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Pertes de change			
Autres charges financières	8 403.43		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		413 391.10	29 629.20
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	100 162.40	512 361.87	29 841.48
Impôt sur les sociétés			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( B E N E F I C E )</b>	935 751.91	1 798 445.71	
<b>TOTAL CHARGES</b>	402 048 977.57	368 145 922.07	368 145 922.07
PRODUITS			
Intitulé			
<b>PRODUITS FINANCIERES</b>			
Produits des participations et des prêts		95.61	
Produits nets sur cessions des immobilisations financières			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change			12.71
Autres produits financiers		15 926.23	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		205 008.30	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERES</b>	221 030.14		29 841.48
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( P E R T E )</b>			
<b>TOTAL PRODUITS</b>	402 048 977.57	368 145 922.07	368 145 922.07